

BUREAU DU CLIS

REUNION DU 27 mars 2000-COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- M. Michel CADOT, Préfet de la Meuse,
- M. Jean-Marcel LAMBINON, représentant la CCI de Haute-Marne,
- M. J-P LHERITIER, représentant la Chambre des Métiers de la Meuse
- M. Jean-François RENARD, conseiller général de la Meuse,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Gilles LAVOCAT, maire de Poissons
- M. Jean-Marie MALINGREAU, Dainville-Bertheleville,
- M. Joël CAS, AEM,
- M. Jean FRANVILLE, CDR 55,
- M. Gérard HERISSON, ADECO, représentant M. MARIE, CEDRA 52,
- M. Jean MALOLEPSZY, CGC,
- M. Pascal WOJCIK, CFDT Meuse,
- M. Jean-Michel FERAT, DRIRE Champagne-Ardenne,
- M. Bernard FAUCHER, ANDRA
- M. Thierry JANKOWSKI, ANDRA,
- M. Benoît JAQUET, CLIS.

Etaient excusés :

- M. Jean-Paul GEOFFROY, Préfet de la Haute-Marne,
- M. François DOSE, Député de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Michel MARIE, CEDRA,

1) Approbation du compte-rendu du bureau du 24 février.

M. RENARD souhaite faire les observations suivantes :

- Concernant le Plan de suivi de l'environnement, les documents transmis représentent une masse importante difficile à assimiler. De plus, l'état de référence sanitaire n'est pas mentionné. M. CADOT indique que la note de synthèse jointe permettait une première approche avant l'approfondissement proposé lors de cette réunion avec la présentation par le service Environnement de l'ANDRA. Pour l'état sanitaire, l'Institut National de Veille Sanitaire a été saisi par courrier du 24 mars afin de préciser ce que le CLIS pourrait mettre en œuvre, en tenant compte des données existantes.
- Concernant la proposition de colloque organisé par le CLIS, il serait d'une part préférable de le prévoir sur une seule journée et d'autre part intéressant de le coupler avec la venue de la CNE pour la présentation de son rapport annuel. Après discussion, le bureau arrête le principe d'un colloque sur une journée, mais confirme l'organisation d'une réunion spécifique pour la CNE.

- Concernant la présence de France 3 au cours d'une réunion de bureau, cela lui semble prématuré et préjudiciable au travail effectué en commun. Le bureau estime que cela n'est effectivement pas envisageable dans l'immédiat.

M. HERISSON évoque la possibilité de rémunérer les intervenants extérieurs. Le bureau considère que seuls les frais occasionnés doivent être pris en charge par le CLIS. Une éventuelle rémunération (en raison d'un travail supplémentaire) sera examinée au cas par cas.

Il est par ailleurs confirmé à M. FRANVILLE d'une part que l'IPSN n'aura pas l'exclusivité des expertises demandées par le CLIS, d'autre part qu'il n'y a pas d'obligation à la charge de l'ANDRA concernant l'état de référence sanitaire.

2) Présentation du Plan de suivi de l'environnement.

Mme LECLEC-CESSAC et M. VAN HECKE, ingénieurs au service biosphère-environnement de l'ANDRA, présentent aux membres du bureau le Plan de suivi de l'environnement et les mesures prises afin d'établir un état zéro environnemental.

Les contrôles effectués dans ce cadre par des laboratoires agréés et indépendants concernent :

- Au titre de la loi sur l'eau :
 - les eaux sur site (stations d'épuration)
 - les eaux superficielles
 - les eaux souterraines
 - la radiologie (eau et bioindicateurs)
- Au titre des ICPE : - air
 - bruit et vibrations
 - déchets induits
 - sources radioactives (scellées ou non)
- Autres contrôles : - faune et flore
 - archéologie
 - aspect paysager

L'ensemble des données est transmis aux services administratifs compétents pour vérification (DDASS, DDAF et DDE pour l'eau ; DRIRE pour les déchets ; Préfecture pour l'air, le bruit...).

Cette présentation appelle les observations suivantes :

- Pour M. RENARD, il serait souhaitable que les résultats des analyses des eaux soient adressés directement aux communes ou aux syndicats intercommunaux compétents. De plus, les cahiers des charges mentionnent que les résultats sont propriétés de l'ANDRA. Est-ce une limite à leur diffusion ?

La propriété des résultats résulte d'une clause conventionnelle (aspect commercial) qui n'a pas d'influence sur leur diffusion. Le bureau décide donc que les résultats de l'ensemble des mesures seront transmis directement (par les prestataires) au CLIS ainsi qu'aux communes et syndicats des eaux.

- Pour M. FRANVILLE, l'établissement d'un état de référence radiologique devrait être prolongé par un suivi, qui n'est pas prévu. Par ailleurs, les points de mesures retenus pour l'analyse des eaux ne permettent pas de tenir compte des pertes éventuelles.

Concernant le suivi radiologique et les points de contrôle des eaux, le bureau se réserve la possibilité d'aller au-delà de ce que l'ANDRA met en place, après avoir d'une part demandé l'avis de l'IPSN (suivi radiologique), et d'autre part vérifié les critères retenus par le Conseil départemental d'hygiène pour définir les points de contrôle.

3) Plan de communication de l'ANDRA.

M. JANKOWSKI, responsable de la communication ANDRA Est, présente les principales actions pour 2000 : information du CLIS, diffusion trimestrielle du journal « La vie du labo » à 20 000 exemplaires (3 cantons en Meuse, 5 en Haute-Marne, institutionnels et membres du CLIS), exposition sur le temps avec le CNRS, visite du site et parrainages.

De nombreux membres du bureau estiment que la zone de diffusion du journal pourrait être plus étendue, dans la mesure où la nature des informations correspond aux missions de l'ANDRA (problème de l'information pluraliste soulevé par MM. CAS et HERISSON).

M. CAS estime d'une manière générale que la communication de l'ANDRA n'a pas évolué depuis la parution du décret d'autorisation, et il cite notamment la pratique de la diffusion de documents (cassettes pédagogiques par exemple) dans les écoles. M. CADOT évoque à ce sujet le courrier d'un instituteur à l'Inspecteur d'Académie faisant état de ces pratiques. M. FAUCHER répond que l'ANDRA n'intervient pas directement et ne fournit des documents qu'à la demande des enseignants.

Le bureau décide d'entendre lors d'une prochaine réunion M. LE BARS, Président du Conseil d'Administration de l'ANDRA, afin qu'il précise le programme de communication de l'ANDRA pour les années à venir, en particulier au regard de la lettre d'intention qu'il a adressée aux élus des deux départements, et qui a été diffusée à l'ensemble des membres du CLIS.

MM. LHERITIER et RENARD abordent également la question de l'impact économique du laboratoire (marchés liés à la construction, mise en place du GIP). M. CADOT propose qu'une réunion soit organisée au mois d'avril, avec des représentants des chambres de commerce et d'industrie et des métiers des deux départements, l'ANDRA et M. THOMAS, coordonnateur grand chantier, afin de faire le point sur l'attribution des marchés, et qu'il en soit rendu compte au bureau. De plus, un tableau de bord mensuel des activités générées par le chantier établi par M. THOMAS sera diffusé aux membres du bureau, à chacune de ses réunions.

Enfin, M. FRANVILLE demande la confirmation des chiffres annoncés dans des articles parus dans le Républicain Lorrain (19 mars) et l'Express (23 au 29 mars), concernant le montant de l'accompagnement économique pour 2000 (90 millions)

et le coût de construction du laboratoire en surface (200 millions). Le premier montant est confirmé, le second sera approximativement de 100 millions, selon l'estimation donnée par l'ANDRA.

4) Programme d'activités du CLIS.

- Concernant les réunions, celle du mois d'avril est supprimée. Le programme modifié et le projet de budget seront adressés aux membres du CLIS et soumis à approbation lors de la réunion du mois de juin. Les prochaines réunions du bureau sont fixées au vendredi 28 avril et au lundi 29 mai, à 17h00. M. LE BARS interviendra le 29 mai.
- Publication : le principe d'une diffusion par voie de presse est retenu, la première en mai. Un projet sera soumis au bureau du 28 avril.
- Colloque : un thème unique sera étudié, pouvant se décliner en atelier. Le thème proposé est « la réversibilité et ses limites ».
- Diffusion de documents : seront diffusés à la demande un ouvrage publié par le Secrétariat à l'industrie, Direction Générale de l'Energie et des Matières Premières (L'énergie nucléaire en 110 questions) et le rapport de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques établi par Mme RIVASI, relatif aux conséquences des installations de stockage des déchets nucléaires sur la santé publique et l'environnement. M. RENARD souhaite également qu'à l'occasion de la sortie du rapport annuel de la CNE, une synthèse soit disponible et diffusée largement.
- Site internet : une page sera intégrée dans le site de la Préfecture. Elle sera présentée au prochain bureau.